

Bureau communautaire  
du 31 janvier 2023  
◆◆◆◆◆◆◆◆  
**PROCES VERBAL DE REUNION**

<b>N°</b>	
<b>1</b>	Marchés publics – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols (22SER28) – MAPA - Autorisation de signature
<b>2</b>	Marchés publics – Travaux de rénovation de la halte fluviale (22TRA08)/ Lot 5 : Menuiseries extérieures – Avenant n°2- Autorisation de signature
<b>3</b>	Aides financières attribuées dans le cadre de la plateforme de la rénovation énergétique « France Rénov »
<b>4</b>	Les aides à l'amélioration de l'habitat – OPAH économie d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti et renouvellement urbain

# Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 31 JANVIER 2023 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

## **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. SOUTIF, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme RONDEAU, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. COULON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, M. BORDELET, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, M. RAILLARD, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, M. COISNON, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, M. DELAHAYE, 10<sup>ème</sup> Vice-Président, M. BONNET, 11<sup>ème</sup> Vice-Président, MM. CHESNEAU, RENARD, LELIEVRE, SABRAN, RIOULT LERICHE, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, CARRE, Mme FOURNIER, MM. TALOIS, GARNIER, DOYEN, PILLAERT, Mme LANDEMAINE, MM. BULENGER, MOUTEL, TRANSON, PECCATTE.

## **Absents excusés :**

M. MONTAUFRAY donne pouvoir à M. BULENGER  
M. MARIOTON donne pouvoir à M. TALOIS

Mmes D'ARGENTRE, NEDJAAÏ, M. NEVEU, Mme GONTIER, MM. BRODIN, RIOULT.

<b>1 - Marchés publics – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols (22SER28) – MAPA - Autorisation de signature</b>
--

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1<sup>o</sup> du Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 24 septembre 2020 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres d'un montant compris entre 30 000 € HT et les seuils européens de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** que le service commun de l'urbanisme a été affecté par un effectif tendu, par une activité croissante résultant d'un élargissement des communes à traiter et du nombre de dossiers déposés ainsi que par les conséquences de la crise sanitaire, il a été décidé d'externaliser une partie de la prestation à un prestataire extérieur afin d'accompagner au mieux dans des délais raisonnables, pétitionnaires et protagonistes,

**Considérant** que l'objet de cet accord-cadre, prévu pour une durée de deux années, concerne les prestations d'assistance aux services de la collectivité dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, délivrés au nom de la collectivité et sous l'autorité et la responsabilité du Président,

**Considérant** qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 21 novembre 2022 pour une remise des offres fixée au 26 décembre 2022 avant 12h00, que 12 entreprises identifiées ont téléchargé le dossier sur la plateforme suite à notre publicité, que 12 dossiers ont été retirés anonymement et que 4 offres ont été déposées dans les délais : SAS DORGAT, SGS France SAS, URBADS et SAS ADS COM,

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie aujourd'hui, mardi 31 janvier, pour étudier l'analyse des offres et proposer un attributaire ;

**M. LE SCORNET** : Une collègue du service urbanisme va se déplacer dans vos communes afin de vous accompagner pour la préparation des dossiers.

**Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 22SER28 « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols » ainsi que les pièces s'y rapportant, avec la société URBADS pour un montant total H.T. estimé à 209 922 € HT concernant son offre de base pour les deux années du marché.

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

**2 - Marchés publics – Travaux de rénovation de la halte fluviale (22TRA08)/ Lot 5 : Menuiseries extérieures – Avenant n°2- Autorisation de signature**

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 24 septembre 2020 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres d'un montant compris entre 30 000 € HT et les seuils européens de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** que, par marché notifié le 15/06/2022, Mayenne Communauté a confié à la SARL BRAULT & NOVALU le marché de « Travaux de rénovation de la Halte fluviale – Lot n°5 : Menuiseries extérieures » pour un montant global forfaitaire de 282 301.00 € HT.,

**Considérant** que des modifications sont à prévoir par rapport aux prestations initialement prévues, à savoir :

- le remplacement du bardage JI SONORA par un bardage métallique Camelia Pearl
- la non réalisation de la pose des stores extérieurs
- la suppression de la pose de plaques antidérapantes

**Considérant** que les travaux en plus-value s'équilibrent avec les travaux en moins-value à hauteur de 25 782 € HT et qu'il n'y a donc pas d'incidence financière sur le montant global du marché,

**Considérant** que les travaux modificatifs présentés ci-avant impactent néanmoins simultanément les prestations délivrées par l'entreprise CHEVALLIER et par la société BRAULT & NOVALU, cotraitants de ce marché, et que la répartition des montants dus par le pouvoir adjudicateur au sein de cette cotraitance est donc modifiée comme suit :

Bureau de Mayenne Communauté  
Séance du 31 janvier 2023

	Montant HT de la <b>rémunération prévue à l'acte d'engagement</b>	Montant HT de la <b>rémunération après signature de l'avenant</b>
Ets CHEVALLIER Patrice	34 775.00 €	58 536.46 €
SAS BRAULT & NOVALU	247 526.00 €	223 764.54 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>282 301.00 €</b>	<b>282 301.00 €</b>

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie ce mardi 31 janvier,

**M. LE SCORNET** : La bonne nouvelle c'est qu'il n'y a pas de plus-value.

**Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus présenté.

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

**3 - Aides financières attribuées dans le cadre de la plateforme de la rénovation énergétique « France Rénov »**

Le service France Rénov du Nord Mayenne a été créé le 01 janvier 2022 pour accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique. Les communautés de communes ont choisi de faire appel à un opérateur historique du territoire pour réaliser cette mission, incarné par l'association Synergies.

Le portage de la coordination et de l'administration du service a été confié à Mayenne Communauté pour le compte des 5 EPCI signataires (CC du Bocage Mayennais, CC du Mont des Avaloirs, CC de l'Ernée et CC des Coëvrons).

A compter de septembre 2022, le service s'est étoffé pour proposer un accompagnement plus approfondi sur des projets de rénovation globale et les collectivités signataires ont validé la création d'une aide financière pour la réalisation d'audit énergétique. Une enveloppe budgétaire de 38 400 € a été validée et délibérée le 22 septembre 2021 pour financer ces audits.

Pour information, le montant de l'aide est fixé à 200€ par audit réalisé.

Deux premiers dossiers ont été déposés et sont éligibles à ce financement :

NOM Prénom	Adresse chantier				Montant de l'aide
	rue, voie...	Code postal	commune	EPCI	
TUCKWELL Darren	22 rue des Vallées	53120	Brécé	CCBM	200 €
POTTIER Joël et Martine	2 Le Tertre	53190	Désertines	CCBM	200 €

Le montant total des aides audit sollicitées est porté à 400€.

Conformément au règlement d'intervention, les aides seront versées sur présentation :

- du formulaire de demande de versement
- de la facture acquittée pour la mise en œuvre de l'audit énergétique
- d'une copie de l'audit énergétique au format numérique
- du Relevé d'identité Bancaire du bénéficiaire

Le bénéficiaire doit également se rapprocher de l'association Synergies pour obtenir un conseil sur les travaux, une aide à la compréhension de l'audit réalisé et s'engager à faire réaliser à minima deux postes de travaux sur ceux préconisés par l'audit.

**Après délibération, le Bureau, à l'unanimité, valide ces demandes de subvention et autorise le versement des aides à réception de la demande de paiement réputée complète.**

**4 – Les aides à l'amélioration de l'habitat – OPAH économie d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti et renouvellement urbain**

Dans le cadre de la convention d'OPAH de Renouvellement Urbain, la communauté de communes propose aux propriétaires réalisant leurs travaux, une subvention forfaitaire complémentaire à l'aide octroyée par l'ANAH.

De nouveaux dossiers ont été déposés par Soliha, l'opérateur en charge du montage des dossiers de financements avec l'Anah et des co-financeurs.

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	CP	Commune	Montant des travaux HT	ANAH	MC prime	Type projet	Type dossier
VANNIER Gérard	7 rue du jardin	53440	Aron	13 405 €	6 703 €	400 €	accessibilité	PO
LANDEMAINE Odette	48 rue de Normandie	53100	Mayenne	6 506 €	2 277 €	400 €	accessibilité	PO
PIRAULT Jocelyne	42 rue de la Libération	53440	Aron	7 761 €	1 923 €	400 €	accessibilité	PO
EPIARD André	50 rue Nationale	53640	Le Ribay	7 761 €	3 881 €	400 €	accessibilité	PO
FINEAU Chantal	11 résidence de la fontaine	53100	Mayenne	31 108 €	7 000 €	400 €	accessibilité	PO
HUCHET Yves	9 rue des Pommiers	53100	Saint-Georges-Buttavent	20 532 €	11 766 €	500 €	énergie	PO
MICHEL Daniel	8 rue de Housse	53110	Lassay-les-Châteaux	21 478 €	9 017 €	500 €	énergie	PO
MANSON Dorian	4 la Demie Lieue	53440	Aron	28 500 €	11 575 €	500 €	énergie	PO
BOUJILLY Béangère	2 rue Sirius	53470	Martigné-sur-Mayenne	38 293 €	16 500 €	500 €	énergie	PO
ANGEVIN Jean Louis	La Barberie	53110	Lassay-les-Châteaux	61 118 €	16 500 €	500 €	énergie	PO
ERNOULT Damien	18 rue Réaumur	53110	Saint-Julien-du-Terroux	53 697 €	10 500 €	500 €	énergie	PO
MARTIN Axel	40 rue de Fontaine Daniel	53100	Saint-Georges-Buttavent	32 636 €	16 500 €	500 €	énergie	PO
GALLOIS Carole	Impasse de Copenhague	53100	Mayenne	16 500 €	31 935 €	500 €	énergie	PO
			<b>TOTAL</b>	<b>339 295 €</b>	<b>146 077 €</b>	<b>6 000 €</b>		
			énergie	272 754 €	124 293 €	4 000 €		
			accessibilité	66 541 €	21 784 €	2 000 €		

Le montant total des subventions de MC s'élève à 6 000 €

**Après délibération, le Bureau, à l'unanimité, engage et verse les subventions de Mayenne Communauté pour les dossiers situés ci-dessus.**


\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

La secrétaire de séance,  
Clémence RONDEAU

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET





Bureau de Mayenne Communauté  
Séance du 31 janvier 2023